



Déclaration du SNUipp-FSU77  
CAPD du 24 mai 2018

Madame l'inspectrice d'académie, mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

« L'école de la confiance ça signifie beaucoup de choses ça signifie tout d'abord la confiance du ministre dans les acteurs du système et évidemment particulièrement aux professeurs de France ». Quelques mois plus tard les faits viennent, c'est le moins qu'on puisse dire, quelque peu nuancer la déclaration du ministre de l'Éducation nationale

Coluche disait : « Tout le monde a des idées : la preuve, c'est qu'il y en a de mauvaises. » Voici un florilège de celles du Ministre pour lesquelles malheureusement le tri entre bonnes et mauvaises est rapidement fait.

- Les activités pédagogiques complémentaires : leur cadre laissait jusqu'alors la main aux équipes pédagogiques sur leur contenu et leur conduite. Un courrier du directeur général de l'enseignement scolaire adressé aux recteurs et IEN demande dorénavant que « ces heures soient entièrement consacrées à soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles ». Des heures de soutien donc qui laissent de côté les multiples actions en lien avec les projets d'école mises en place et qui concernaient parfois l'ensemble des élèves. Une heure qui devra dorénavant être « dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture » et dont le ministère va même jusqu'à décider de l'organisation pédagogique puisqu'il s'agira de les conduire « sous forme d'ateliers ou de club lecture ». Qui peut penser que les enseignants ont attendu cette lettre pour « développer chez les élèves le goût de lire et encourager leurs capacités de lecture à voix haute » ? Un signe manifeste de la confiance faite aux enseignants par le ministère...
- Les animations pédagogiques : Elles seraient donc l'alpha et l'oméga de la formation continue des enseignants ? L'exigence du métier ne peut se satisfaire de 18 heures d'animations pédagogiques ; là aussi la rue de Grenelle fait dans la « confiance ». Exit la possibilité de construction de ses contenus et du choix des équipes et des enseignants car l'année prochaine ce sera français et mathématiques ou mathématiques et français, l'ordre n'ayant pas encore été décidé par le Ministre.
- Les quatre notes de service parues au B.O., un guide, "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP ", publiés le 26 avril sont venues, cerise sur le gâteau, finaliser le tableau d'une bien curieuse « école de la confiance ». Alors que les enseignants des écoles primaires travaillent depuis deux ans pour l'élémentaire, trois ans pour la maternelle, à la mise en œuvre des nouveaux programmes, ces documents viennent donner des directives parfois en contradiction avec ces textes de référence. Elles font surtout appel à des recettes magiques destinées à encenser auprès de l'opinion publique une école d'antan aux effets miraculeux.

Le concept « d'école de la confiance » développé par le ministre est longtemps resté impénétrable. Aujourd'hui, on réalise qu'il fallait comprendre « faites ce qu'on vous dit », mais toujours avec les moyens du bord. En lieu et place d'injonctions inefficaces, le ministère serait bien inspiré de s'appuyer sur l'expertise des enseignants et leur donner les moyens de la renforcer. Gageons que les enseignants sauront, eux, mettre en place auprès des élèves et de leurs familles une autre définition de l'école de la confiance.

Avant d'aborder le point essentiel de l'ordre du jour, nous voudrions évoquer les modalités d'intégration à la Hors Classe. A deux semaines de la CAPD qui traitera de cette question, les collègues n'ont toujours pas pu consulter l'avis émis par leur IEN alors qu'il aurait dû être accessible depuis le 15 mai selon la circulaire envoyée par vos soins en date du 3 avril 2018. Nous aimerions également connaître les modalités de départage à barème équivalent qui ne sont toujours pas définies clairement à ce jour. Le SNUippFSU77 souhaite, pour sa part, que ce départage se fasse selon l'ordre suivant :

- AGS
- Echelon actuel
- Ancienneté dans l'échelon actuel
- Date de naissance

Avec une attention particulière portée aux collègues retraitables.

Quatre collègues ont déposé des recours suite à la première campagne pour la classe exceptionnelle. Quand comptez-vous leur apporter une réponse ?

Quand les collègues pourront-ils consulter les avis des IEN pour la campagne 2018 ?

Comme tous les ans, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner et finaliser les opérations du mouvement des personnels de Seine-et-Marne.

Au préalable, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 77 ont fait toutes les vérifications nécessaires, dès l'envoi des premiers documents et pour les documents suivants, en contrôlant les barèmes, les priorités, les modalités d'occupation des postes, en relisant les documents, en les confrontant à leur connaissance des écoles, en allant à la rencontre de nos collègues lors des réunions « mouvement ouvert » ... Nous avons pu ainsi relever un nombre important d'erreurs. Cependant, contrairement aux années précédentes, nous avons choisi de ne remonter les dernières à l'administration que 48 heures avant cette instance. Il faut dire que cette confiance dont se gargarise le ministre a été singulièrement mise à mal dans notre département avec l'interdiction qui nous a été formulée par Mme Forveille de pouvoir rencontrer les personnels des services pour leur faire part de nos observations. La raison invoquée quant aux nouvelles modalités de sécurité ne tient pas la route alors que nous respectons scrupuleusement les procédures actuelles et que nous prenons toujours rendez-vous avant de venir. L'argument d'une possible cogestion est tout aussi invalide car nous n'avons jamais agi dans l'idée d'être reconnus de cette manière mais dans le seul intérêt de nos collègues. C'est pourquoi, désormais, le SNUippFSU77 suivra son propre calendrier sans se préoccuper de celui de l'administration et ce jusqu'à ce que les délégués du personnel puissent travailler correctement. Ce travail ayant occasionné deux nouvelles moutures des documents, nous pouvons donc en déduire qu'il est utile et efficace.

Cela ne nous empêche néanmoins pas de souligner le travail des services de la DPE et, en particulier, de la cellule en charge de cette opération, tout particulièrement Mmes Noirmain et Dechambre.

Nous tenons cependant à évoquer un certain nombre de points qui nous interpellent encore :

- Alors que chaque année, vous remettez en cause notre éthique lors de la transmission aux collègues des résultats provisoires du mouvement, nous tenons à vous signaler que ces mêmes résultats sont transmis sans aucune précaution par des membres d'équipes de circonscription. Des collègues sont non seulement informés de leurs résultats avec des erreurs flagrantes mais également de ceux d'autres collègues, ce que nous nous sommes toujours interdit de faire. Nous estimons que ce projet de mouvement ne devrait être transmis qu'aux seuls IEN et non ébruité à la légère.

- Nous déplorons le faible nombre de TRS alors que vous aviez dit vouloir abonder ces postes de manière significative et que la circulaire mobilité mentionne qu'il faut privilégier les postes à titre définitif. Avec seulement 57% des participants satisfaits (et pas pour la plupart sur leurs premiers vœux), cet objectif ne nous semble pas atteint.
- Nous aurions souhaité recevoir un document complet sur les postes à profil hors mouvement avant la tenue de la CAPD.
- Le nombre important de postes à profil, malgré toutes les réserves que nous avons pu formuler ces dernières années, ne contribue pas à la clarté des opérations de mouvement aux yeux de nos collègues. Nous ne pouvons que constater l'opacité des attributions et nous persistons dans notre demande de transparence et de diminution (voire de disparition) de ces postes.
- Enfin nous restons plus que sceptiques sur votre manière d'envisager la phase de mouvement complémentaire. Beaucoup de collègues ont eu des difficultés à avoir accès à la fiche, à savoir comment la remplir ou la modifier s'ils le souhaitaient et à pouvoir en garder une trace. Un certain nombre de collègues ne l'ont pas remplie car n'ayant pas assimilé cette « innovation ». Comment seront-ils traités ? Comment seront prises en compte les remarques faites dans la case observations ? Quelles garanties avons-nous du respect des vœux émis alors que les organisations syndicales sont délibérément exclues de cette opération. Comment certaines circonstances personnelles seront-elles regardées (horaires des écoles par rapport aux enfants des collègues par exemple) alors qu'il était possible d'avoir cette visibilité lors du placement en circonscription ? Toute liberté de choix est donc refusée à des enseignants n'ayant déjà pas eu la chance d'obtenir un de leurs vœux au mouvement. Quelles seront les modalités de recours ouvertes aux collègues mécontents de leur affectation ?

Enfin, après avoir pu constater avec quel brio vous utilisez désormais les boîtes i-prof des enseignants pour leur transmettre différentes informations, nous souhaiterions que ce dispositif maintenant éprouvé, soit utilisé dorénavant pour l'envoi de toutes les circulaires départementales et nationales.

Je vous remercie